

Le chiffre du jour

Le Chiffre du Jour :

212 011,55 euros c'est une rondelette indemnités que devrait percevoir l'humoriste Stéphane Guillon suite à la condamnation de RadioFrance par les prud'hommes de Paris pour licenciement abusif.

Excédés par son humour qui "se résume à l'insulte" Jean-Luc Hees, le PDG de Radio France, et Philippe Val, le directeur de France Inter, avaient par craquer et licencier le chroniqueur qui intervenait le matin, à 7h55 sur France Inter.

Stéphane Guillon avait la langue acerbée envers les invités et avait ainsi très durement brocardé Dominique Strauss-Kahn sur ses frasques supposées, Eric Besson n'avait pas été loupé non plus, et les directeurs de radio France et France Inter en avaient eu aussi pour leur grade. Cette affaire avait fini par faire disparaître la chronique humoristique de 7h55.

Le débat entre censure et liberté de parole n'est surement pas clos. Jusqu'où peut-on aller, et surtout il est à se demander parfois si le "toujours plus loin" de certains humoristes n'est pas en fait un simple moyen de se mettre en avant. Entre le respect des autres et le besoin de notoriété certains penchent parfois du mauvais côté de la balance.

Les tuyaux sont coupés

Si dans le cas de Guillon, le moyen pour le faire taire a été le licenciement - moyen d'une efficacité relative car on le retrouve dans d'autres médias - Les autorités Egyptiennes ont résolu le problème, on coupe tous les tuyaux, comme cela plus rien ne passe.

C'est ainsi qu'après des blocages temporaires de Twitter et Facebook, c'est maintenant tout l'accès à internet qui est coupé dans tout le pays. Rien de tel qu'une bonne démocratie dirigée par un dictateur.

Le plus étonnant dans tout ça est qu'ils pensent que cela permettra d'éteindre le feu qui couve depuis si longtemps. Il est très probable que c'est tout l'inverse qui se passera. Et si en Tunisie on peut espérer une vraie démocratie laïc, en Egypte tout cela risque fort d'être pain béni pour les islamistes radicaux.

L'anonymat d'office

Poursuivons sur le thème de l'internet et de la démocratie avec cet opérateur suédois Bahnhof qui refuse d'enregistrer l'activité de ses abonnés.

Des nouvelles lois fleurissent partout contre l'anonymat sur le net et l'obligation pour les FAI d'enregistrer l'activité de leurs abonnés et de conserver les données pendant une période qui peut aller de six mois à deux ans afin de pouvoir communiquer l'identité des abonnés suspectés d'enfreindre la propriété intellectuelle, après collecte des adresses IP.

Dans ce contexte, et pour respecter toutes ces nouvelles réglementation, notamment la directive européenne 2006/24/CE le FAI fait passer le trafic de tout ses abonnés à travers le filtre d'un VPN et chiffre les historiques de connexion de façon à les rendre difficilement exploitables. Ainsi, le FAI continue de préserver la vie privée de ses clients.

Le plus étonnant est qu'actuellement un internaute souhaitant bénéficier de ce type de filtre doit payer un abonnement en sus de celui de son FAI, mais non seulement Bahnhof le fait sans surcoût de l'abonnement, mais fait payer un supplément de 8 dollar par mois pour les internautes ne souhaitant pas bénéficier de cette protection. C'est le monde à l'envers !

Peut-être Bahnhof donnera-t-il des idées à Xavier Niel le patron d'Iliade - Free ...

Tekiro

Par

Publié sur Cafeduweb - Revue de presse le samedi 29 janvier 2011

Consultable en ligne : <http://revuedepresse.cafeduweb.com/lire/12441-chiffre-jour.html>